

En faisant cette enquête, l'Association des Banquiers semble avoir indiqué elle-même le mode à suivre dans l'avenir, mode qui donnerait un commencement de contrôle sur la circulation des banques.

Par exemple, chaque banque en fournissant au gouvernement l'état mensuel de ses opérations devrait indiquer non seulement le total général des billets des autres banques en sa possession, mais aussi le montant des billets de chacune des autres banques dans sa caisse. Au ministère des finances on releverait les chiffres partiels et on obtiendrait pour chaque banque le montant de la circulation visible.

Ce ne serait pas un criterium absolu, il est vrai, car la circulation invisible dépasse la première comme chiffre; cependant, comme ce n'est pas une banque solide et sûre qui se livre au jeu de l'émission de papier illégal, il arriverait infailliblement qu'une banque qui s'y livrerait se ferait prendre. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il viendrait un moment où la somme de ses billets dans toutes les banques serait hors de proportion avec le capital de la banque fautive et ferait ouvrir les yeux sur la circulation.

C'est alors qu'un inspecteur pourrait intervenir efficacement, un délégué du ministre des finances, pris dans les bureaux mêmes du ministère serait chargé de s'enquérir des faits. C'est dans des cas semblables que la loi doit prévoir l'inspection des banques.

Nous ne savons pas s'il existe des banques qui soient réellement opposées à la nomination d'inspecteurs. Nous en connaissons qui ne s'y opposent nullement, mais toutes veulent évidemment des garanties que l'inspection ne sera pas une gêne pour elles, que les inspecteurs seront des hommes capables, probes, honnêtes et discrets. Par discrets, on entend des hommes qui ne sorti-

ront pas de leurs attributions et qui ne divulgueront pas d'une banque à l'autre les affaires personnelles à chacune d'elles.

Voilà ce que nous avons cru devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs pour répondre à un mouvement qui s'est produit en faveur de l'inspection des banques. Ils connaîtront maintenant les deux côtés de la question et ils sauront que l'inspection demandée ne sera pas d'une grande utilité et qu'elle offre même des inconvénients.

Pour nous, nous la considérons comme étant une bien pauvre garantie en faveur des porteurs de billets de banque et d'une efficacité absolument nulle pour les déposants qui voient, dans la nomination d'inspecteurs, l'assurance que leurs fonds seront mieux protégés.

Pour terminer, nous réitérerons encore que les déposants ne trouvent la garantie voulue dans le versement de leurs fonds dans des banques solides et honnêtes. Celles qui sont en mesure d'offrir toutes cette garantie, c'est à eux à ne jamais plus la compromettre en faisant sur ces banques les courses insensées que nous avons vues au début de ce mois.



Taches de graisse sur les étoffes

Les enlever avec la benzine, mais au lieu de mettre celle-ci sur la tache, commencer par imbiber de benzine le pourtour de cette dernière, de façon à l'encercler, après quoi on applique quelques gouttes au centre, sur la graisse la benzine grasse reste au milieu au lieu de transporter la graisse et de l'étaler tout autour, et si l'on applique un morceau de flanelle au bon endroit, la benzine, avec la graisse, passe dans la flanelle. De la sorte on enlève la tache au lieu de l'agrandir comme l'on fait habituellement.